

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 02-03-2026

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de LOUSA,
le 23-02-2026 par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36000144
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10000 imp/kWh
- Rapport TC : 180/5A / Rapport TP : 111V
- Classe : 0.5S Année : 2018
- Calibre : 3x57.7/100-230/400V Fréquence : 50 Hz
- Indexes : k1 47199 kWh, k2 7156 kWh, (k1+k2) 47835 kWh Pmax 30.4 kW

Installé et utilisé par Mr SONATEL SA Gouvernance Louisa
à l'adresse LOUSA

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

Fils plomb coupé (s)	☐
Fils inexistants	☐

A2 - Scellés du boîtier

Nr. scellés du boîtier	Cache boîtier : 157570/RAZ:263
Plombs falsifiés	☐
Autres plombs	☒ cc 217309

A3 - Capots

dévisé	☐
ouvert	☐
cassé	☐
percé	☐

A4 - Ecran LCD

cassé	☐
eteint	☐

A5 - Raccordements

Bouclage du compteur	☐
Bouclage des TC	☐
Isolation des TP	☐

CONSTATS INTERNES :

B1 - Circuit du compteur

Carte Mère manipulé	☐
---------------------	--------------------------

COMMENTAIRES :

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

CLIENT

Protocole d'étalonnage des compteurs de la SENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 23/02/2026 à Louga -

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N° 36000/1414 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : SONATEL SA Gouvernance Louga
- Raison Social :
- Adresse : Louga
- Type de compteur : HXF300
- Compte de contrat : 22000688818

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 01-23-2026 du 23-02-2026

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

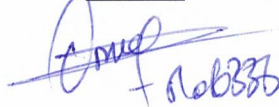
- ☒ CONFORME
☐ NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS



SENELEC



LE CLIENT

Absent